

EXTRAIT DU RE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 juillet à vingt heures le Conseil Municipal de Raville s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

25/06/2024

Présents : BECKER Cyrille – BECKER Mélanie – BERGER Delphine - DUCLERMORTIER Denis - ERHARD André—
GOBILLOT Matthieu - URBAN Michel - TROSZCZYNSKI Céline

Absents excusés : ZIPPEL Florianne, BENOIT Pierre

Nombre de Procuration : ZIPPEL Florianne à BECKER Mélanie, BENOIT Pierre à GOBILLOT Matthieu

Secrétaire de séance : CHLOUP SURMELY Marie-Pierre

DCM 026/2024 : Décision modificative N°2 – Budget Principal.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget 2024 de la Commune,

Le Premier Adjoint présente au Conseil Municipal les modifications relatives au budget principal qui consistent à provisionner le chapitre 012 à partir d'autres chapitres pas ou peu sollicités. Pour un montant total de 20000€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la décision modificative n°02/2023 du budget principal prévoyant des virements de crédits comme détaillés ci-dessous :

Section fonctionnement			
Article	Nature	Dépenses FONCTIONNEMENT	Recettes FONCTIONNEMENT
611	Contrat de prestations	- 20 000 €	
6216	Personnel affecté	+ 20 000 €	

Fait à RAVILLE, le 05 juillet 2024
Conforme au registre
« Certifiée exécutoire »

Le Maire,
Michel URBAN



La secrétaire de séance
CHLOUP SURMELY
Marie-Pierre

